

Liberté de création et subventions : une antinomie inévitable ?

Brouhaha Danse (Ginette Ferland, Hélène Langevin, Rolline Laporte, Guylaine Savoie)

Numéro 77, 1995

Relève, héritage et renouveau

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/27643ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brouhaha Danse (1995). Liberté de création et subventions : une antinomie inévitable ? *Jeu*, (77), 69–71.

Liberté de création et subventions : une antinomie inévitable ?

Après huit années d'expérience dans le milieu artistique et d'étroites relations avec les systèmes de subventions des différents paliers de gouvernement, la compagnie Brouhaha Danse s'interroge sur le sens des mots « liberté de création ».

Carte postale promotionnelle pour *Claire*.
Photo et graphisme :
Rolline Laporte.

Le système d'évaluation des compagnies par les organismes subventionnaires est certainement le premier point à décortiquer. Bien que nécessaire, il apparaît complexe et criblé de déficiences. L'an dernier, avant de nous faire perdre la subvention qu'il nous accordait depuis deux années, le Conseil des Arts du Canada nous avise qu'étant donné les compressions budgétaires seules les compagnies qui détiendront un dossier d'excellence émérite seront subventionnées. En fait, sans une collection d'étoiles dans votre bulletin, on vous expulse, sans discussion. Avis à tous ceux qui explorent des sentiers nouveaux : l'inconnu, c'est à vos risques et périls. Pourtant, n'est-ce pas le propre de l'acte de création que de chercher, de tâtonner, de questionner, de douter, avant de résoudre et de choisir ? On ne peut tout de même pas — il n'y a là rien de mathématique —, faire la preuve de l'équation avant de livrer son travail. Ce critère d'excellence n'ajoute-t-il pas une pression énorme à l'artiste ? Lui donne-t-il vraiment la permission de prendre des risques, d'établir un contexte de recherche qui soit sain ?

On peut s'interroger sur la structure des comités d'évaluation. Dans le cas de Brouhaha, par exemple, les dernières pièces chorégraphiques, bien accueillies par le public, ont suscité beaucoup de controverse chez les évaluateurs. Après les représentations de *la Galerie des horribles*, le Conseil des arts et des lettres du Québec nous promettait une augmentation de subvention substantielle.



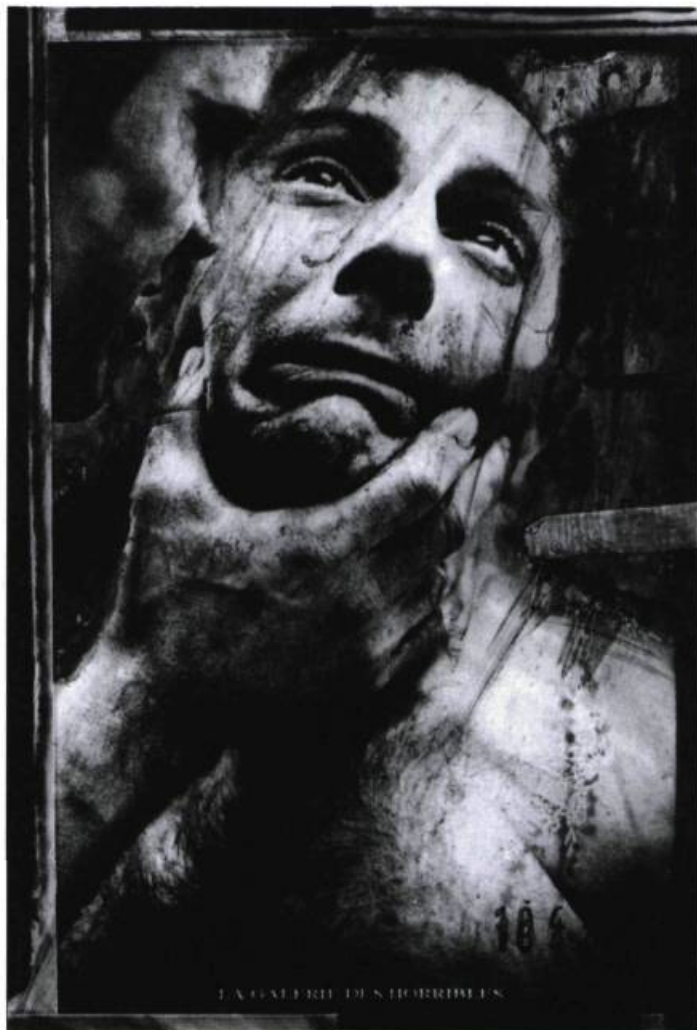
L'évaluation soulignait l'excellence de la direction d'interprètes et notait notre apport distinct au sein de la communauté québécoise en danse. Au même moment, le Conseil des Arts du Canada nous avertit qu'une importante controverse entourait cette pièce et que nous étions menacés de perdre nos subventions, si la prochaine création ne faisait pas l'unanimité.

La pièce qui suivit, c'était *Sabbat*, une coproduction de Brouhaha et de Mécanique Générale qui nous a valu la page frontispice du *Mirror* (septembre 1994), titrée : « The most controversial dance piece of the season. » Vous imaginez la suite... Coupez ! Il est à noter qu'habituellement une compagnie est évaluée sur une période de trois ans et qu'on nous a retiré le financement au fonctionnement après deux ans, exceptionnellement.

En fait, la structure même des comités d'évaluation nous semble déficiente. Avec les compressions des dernières années, de moins en moins de pairs sont appelés à juger une même pièce. Dans notre cas, par exemple, deux évaluateurs du Conseil des Arts du Canada se sont prononcés sur la dernière création, *Cynicus*. N'est-ce pas insuffisant ? D'autant plus que cette évaluation avait beaucoup de poids dans notre dossier déjà très chaud.

On peut également s'interroger sur certaines ingérences quant à la structure même des compagnies. Marie Chouinard, par exemple, est l'une des plus éminentes chorégraphes du Québec. Pendant plusieurs années, elle crée des pièces solos qui lui valent une reconnaissance à l'échelle internationale. Quand, ensuite, elle décide de créer une pièce qui met en scène plusieurs danseurs, on lui refuse alors la plupart de ses demandes de financement sous prétexte qu'elle n'est pas une chorégraphe de compagnie mais une soliste. Heureusement, certains coproducteurs crurent en elle. Aujourd'hui, on connaît le succès qu'elle a remporté avec *les Trous du ciel* et *le Sacre du printemps*. On a peine à croire qu'une telle aberration ait pu se produire et risquer d'empêcher l'artiste talentueuse qu'elle est de mener à bien ses projets.

Autre exemple. Brouhaha est un collectif de chorégraphes-interprètes. En 1988,



Carte postale promotionnelle pour la *Galerie des horribles*. Photo et graphisme : Rolline Laporte.



Affichette pour *Cynicus*.
Photo et graphisme :
Rolline Laporte.

lorsque nous nous unissons, c'est d'abord parce que nous apprécions les qualités chorégraphiques et les qualités d'interprétation de chacune de nous. Nous partageons les tâches inhérentes au fonctionnement de la compagnie et, par chance, nous possédons toutes des compétences particulières, qui nous permettent d'établir des bases solides.

En 1989, trois des chorégraphes décident de travailler ensemble à l'élaboration d'une même œuvre, *Méfiez-vous des faux frissons*, la première œuvre signée collectivement. Cette démarche de création se poursuivra avec *Claire et la Galerie des horribles*, ainsi que dans plusieurs autres projets dans des contextes culturels diversifiés (théâtre de rue, événement multidisciplinaire).

En 1994, les chorégraphes manifestent l'envie de se retrouver seules, afin d'enrichir leur propre langage chorégraphique et de se mesurer à de nouveaux défis. D'un commun accord, nous décidons d'investir les subventions de la compagnie dans un premier projet solo et de réaliser, à tour de rôle, chacune de nos créations. Malheureusement, ces créations individuelles connaissent des évaluations sévères et une mise en question de la force des individus, en dehors de la signature collective. L'un des organismes subventionnaires nous avise même que si nous ne revenons pas à une signature collective nos subventions seront coupées. On nous suggère de fonder des compagnies individuelles et d'entreprendre chacune pour soi les procédures nécessaires au subventionnement. Évidemment, cette proposition ne correspond

nullement à nos désirs et besoins. Une telle pression nous enlève un droit décisionnel fondamental. Notre autonomie est-elle réelle ou illusoire ? Malgré tout, le retour à la signature collective se fera avec enthousiasme, d'autant que le principe de création à tour de rôle impliquait pour chacune des périodes d'attente trop longues.

Brouhaha demeure un groupe de création d'abord et avant tout, quels que soient ses projets, avec un réel besoin de faire, de dire, d'imaginer et de donner, soutenu année après année par un public ouvert à sa diversité.

Ginette Ferland, Hélène Langevin, Rolline Laporte et Guylaine Savoie